

Comité Départemental de Billard des Yvelines

Organisation des Compétitions Départementales sur billards 2.80 m

REGLEMENT (Ranking CARAMBOLE)

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – Objectifs	3
ARTICLE 2 – Ranking	3
ARTICLE 3 - Finalité des Ranking	3
ARTICLE 4 - Finalité des finales départementales	3
ARTICLE 5 - Joueur participant aux Ranking	4
ARTICLE 6 - Engagement du joueur	4
ARTICLE 7 – Classement des joueurs	5
ARTICLE 8 - Formule de chaque rencontre.	5
ARTICLE 9 – Répartition des joueurs dans une rencontre sur plusieurs clubs.	5
ARTICLE 10 – Déroulement d’un tournoi.	6
ARTICLE 11 - Déroulement des matchs et arbitrage	7
ARTICLE 12 - Distances par catégorie	8
ARTICLE 13 – Gestion d’un tournoi.	8
ARTICLE 14 - Attribution des points de Ranking	9
ARTICLE 15 - Suivi sportif	9
Annexe 1 : Prolongations	10
Annexe 2 : Tournoi à 6 joueurs	11
Annexe 3 : Tournoi à 7 joueurs	12
Annexe 4 : Tournoi à 8 joueurs	13
Annexe 5 : Tournoi à 9 joueurs	14
Annexe 6 : Tournoi à 10 joueurs	15
Annexe 7 : Tournoi à 11 joueurs	16
Annexe 8 : Tournoi à 12 joueurs	17

ARTICLE 1 – Objectifs

Le Comité Départemental de Billard des Yvelines (C.D.B.Y.), organise **toutes les compétitions départementales** se jouant sur billards 2m80 (autres que les finales départementales), **sous forme de ranking**, et ce, pour tous les modes de jeu et pour les catégories suivantes :

- LIBRE : N3, R1, R2, R3, R4
- CADRE 42/2 : N3
- BANDE : N2, R1, R2
- 3 BANDES : N3, R1, R2

Tout joueur qui s'engage en compétition dans les ranking du C.D.B.Y. reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et déclare par conséquent y adhérer sans réserve.

ARTICLE 2 – Ranking

Un ranking est constitué de 2 tours maximum par catégorie / mode de jeu, exception faite pour les catégories dont le nombre de participants potentiel est inférieur à 8. Pour chaque tour, sont organisées de 1 à 3 rencontres réparties selon le nombre de participants

Une **rencontre** se déroule, soit sous **forme de poule traditionnelle** si le nombre de participants est inférieur à 6, soit **sous forme de tournoi** si ce nombre est compris entre 6 et 36.

A l'issue de chaque rencontre, des points de ranking sont attribués. (voir article 14).

Les rencontres de ranking ainsi que les finales départementales ont lieu **le samedi ou le dimanche**, mais jamais sur deux jours consécutifs ni le vendredi soir. (voir le calendrier des compétitions sur le site du C.D.B.Y.).

ARTICLE 3 - Finalité des Ranking

A l'issue du dernier tour de ranking, une **finale départementale**, à 6 joueurs au maximum, est organisée sous forme de « **poule traditionnelle** ».

La sélection des participants à cette finale se fait comme suit :

On sélectionne les **N** joueurs ayant totalisé le plus grand nombre de points de ranking. En cas d'égalité de points, la sélection se fait sur la meilleure moyenne générale, puis la meilleure moyenne particulière.

Par mode de jeu, un joueur classé dans une catégorie ne pourra participer à la finale départementale de cette catégorie que s'il a participé au moins à une rencontre au cours de la saison sportive, et s'il n'a pas été forfait non excusé lors d'une rencontre de cette catégorie pour ce mode de jeu.

ARTICLE 4 - Finalité des finales départementales

Les vainqueurs des finales départementales pour les catégories Régionales et Nationales sont automatiquement qualifiés pour les finales de Ligue respectives.

Les distances des matchs de finales départementales sont les mêmes que celles des matchs de finale de ligue (voir article 12). Tous les matchs de finales départementales se déroulent avec reprise égalisatrice.

ARTICLE 5 - Joueur participant aux Ranking

Les ranking sont ouverts à tout joueur :

- à jour du paiement de la licence F.F.B. pour la saison sportive en cours et affilié à un club du département des Yvelines.
- classé obligatoirement dans la catégorie du tournoi

Le joueur qui, à l'issue de la première rencontre de la saison (avec un minimum de 3 matchs), a dépassé la moyenne plafond de sa catégorie, peut être autorisé à participer aux épreuves du championnat de la catégorie supérieure si celui-ci n'est pas commencé.

Toutefois cette opportunité de jouer dans la catégorie supérieure n'équivaut pas à une nouvelle classification : la catégorie du joueur reste inchangée pour la saison en cours.

A la clôture de la saison, sa nouvelle catégorie est établie à partir de sa moyenne annuelle.

(voir article GE 3.2.04 du code sportif – Livret général)

Cas particulier des joueurs n'ayant pas de moyenne générale enregistrée :

Un nouveau joueur est engagé dans la catégorie correspondante au niveau apprécié au sein de son Club sous la responsabilité de son Président. Dès qu'à l'issue d'une rencontre le nombre de matchs disputés est égal ou supérieur à trois, il n'est plus considéré comme nouveau joueur et une moyenne est calculée sur l'ensemble des matchs joués.

Dans le cas où cette moyenne est inférieure au plancher de la catégorie dans laquelle le joueur s'est engagé, il peut soit, s'il le désire, rester dans cette catégorie pour les rencontres suivantes sinon il peut disputer le championnat de la catégorie inférieure si celui-ci n'est pas commencé.

Dans le cas où cette moyenne est supérieure au plafond de la catégorie dans laquelle il s'est engagé, il ne peut plus évoluer dans la catégorie initiale, mais il est autorisé à participer aux épreuves du championnat de la catégorie correspondant à la moyenne réalisée si celui-ci n'est pas commencé.

(Voir Article GE 3.2.07 du code sportif – Livret général)

ARTICLE 6 - Engagement du joueur

Le joueur qui s'engage pour une rencontre s'engage **pour toute la durée** de cette rencontre. Dans le cas d'abandon au cours de la rencontre, le joueur passera en Commission de Discipline qui statuera.

L'engagement des joueurs est communiqué par chaque club à l'aide du formulaire prévu à la Commission Sportive Départementale (C.S.D.) au plus tard le samedi (avant 12h) qui précède de deux semaines le début de la rencontre.

Tout forfait doit impérativement être signalé auprès de la C.S.D. au plus tard le samedi (avant 12h) qui précède d'une semaine le début de la rencontre **par e-mail ou par courrier**.

Si ce délai est respecté, le joueur sera déclaré « forfait excusé », son club sera alors redevable d'une amende de 8 (huit) euros, payable sur demande du trésorier informé par la C.S.D. Le joueur déclaré « forfait excusé » pourra s'engager pour la rencontre suivante.

Sauf cas de force majeure (à l'appréciation de la C.S.D.), tout joueur forfait n'ayant pas respecté ce délai est déclaré **forfait non excusé et est automatiquement exclu du ranking et ne pourra donc plus participer à aucune des rencontres suivantes, y compris la finale départementale.**

Dans le cas d'un forfait non excusé lors de la dernière rencontre et en cas de qualification préalable éventuelle, le joueur sera exclu de la finale départementale et remplacé.

Tout joueur forfait non excusé est passible de la commission de discipline et son club est redevable d'une amende de 40 (quarante) euros, payable sur demande du trésorier informé par la C.S.D.

Le joueur doit être en tenue sportive, conformément au code sportif de la F.F.B., sous peine d'exclusion immédiate de la rencontre.

Le joueur est tenu de se présenter au plus tard 30 minutes avant le début de ses matchs afin de ne pas retarder le déroulement de la rencontre.

En cours de compétition, tout joueur qui ne se présente pas 10 minutes au plus tard après l'annonce de son match, est déclaré forfait pour le reste de la rencontre. Son adversaire est déclaré vainqueur du match et peut continuer la rencontre.

Pour toutes les rencontres, y compris les finales départementales, l'organisation de la restauration est de la responsabilité du club organisateur. Chaque joueur est libre d'adhérer ou non à la restauration proposée pour un montant défini par le club organisateur. Les frais de restauration sont à la charge du joueur.

ARTICLE 7 – Classement des joueurs

Au début de la saison, la Commission Informatique (C.I.), établit un classement des joueurs par mode de jeu et par catégorie selon la moyenne générale réalisée lors de la saison précédente.

Le classement des joueurs est disponible sur le site Internet du C.D.B.Y. : <http://www.cdby.fr/cdby>

Un nouveau joueur est toujours classé après le dernier joueur classé lors de la saison précédente.

ARTICLE 8 - Formule de chaque rencontre.

S'il y a **moins de 6 joueurs** inscrits, la rencontre est organisée sous forme de « **poule traditionnelle** » :

- à 2 joueurs, 3 tours de jeu sur 1 billard, 3 matchs par joueur,
- à 3 joueurs, 6 tours de jeu sur 1 billard, 4 matchs par joueur,
- à 4 joueurs, 3 tours de jeu sur 2 billards, 3 matchs par joueur,
- à 5 joueurs, 5 tours de jeu sur 2 billards, 4 matchs par joueur,

A partir de 6 joueurs, la rencontre est organisée sous forme de « **tournoi** ».

S'il y a de 6 à 12 joueurs inscrits le tournoi est organisé dans 1 club.

S'il y a de 13 à 24 joueurs inscrits, un 2^{ème} tournoi est organisé dans un 2^{ème} club. Les joueurs sont répartis entre les 2 clubs.

S'il y a de 25 à 36 joueurs inscrits, un 3^{ème} tournoi est organisé dans un 3^{ème} club. Les joueurs sont répartis entre les 3 clubs et ainsi de suite...

En fonction des engagements fournis par chaque club, si le nombre de joueurs est moindre que celui estimé en début de saison, le responsable de la Commission Sportive Départementale pourra demander l'annulation d'une rencontre programmée ou reconsidérer la formule de la rencontre (ex : passage 6 à 5 joueurs).

ARTICLE 9 – Répartition des joueurs dans une rencontre sur plusieurs clubs.

Dans le cas où le nombre de joueurs inscrits est compris entre 13 et 24 joueurs, donc nécessitant 2 clubs, la répartition des joueurs par club se fait selon le classement à la dernière moyenne générale connue suivant la méthode dite du serpent.

- le joueur classé 1er joue dans le club 1,
- le joueur classé 2ème joue dans le club 2,
- le joueur classé 3ème joue dans le club 1,
- le joueur classé 4ème joue dans le club 2, ...

Dans chacun des deux clubs la rencontre se déroule sous forme de tournoi indépendant.

Dans le cas où le nombre de joueurs inscrits est compris entre 25 et 36 joueurs, donc nécessitant 3 clubs, la répartition des joueurs par club se fait selon le classement à la moyenne générale connue suivant la méthode dite du serpent.

- le joueur classé 1er joue dans le club 1,
- le joueur classé 2ème joue dans le club 2,
- le joueur classé 3ème joue dans le club 3,
- le joueur classé 4ème joue dans le club 3, ...

Dans chacun des trois clubs la rencontre se déroule sous forme de tournoi indépendant.

La même logique de répartition est respectée si plus de 36 joueurs.

ARTICLE 10 – Déroulement d'un tournoi.

Un tournoi se compose de 2 phases :

- **Poules de qualification**
- **Phase finale**

Les qualifications pour la phase finale de chaque tournoi se déroulent par poules de 3 ou 4 joueurs selon les dispositions suivantes :

- 12 joueurs : 4 poules de 3,
- 11 joueurs : 2 poules de 4 et 1 poule de 3,
- 10 joueurs : 2 poules de 3 et 1 poule de 4,
- 9 joueurs : 3 poules de 3,
- 8 joueurs : 2 poules de 4,
- 7 joueurs : 1 poule de 3 et 1 poule de 4,
- 6 joueurs : 2 poules de 3.

Le nombre N de poules détermine le nombre de joueurs "têtes de série". Les N premiers joueurs au classement de la catégorie sont déclarés "têtes de série". La C.S.D. procède à la constitution des poules selon le mécanisme du "serpentin" pour répartir les autres joueurs non "têtes de série".

Le logiciel effectue cette répartition de façon automatique à partir des moyennes saisies dans la page d'accueil.

La phase finale se compose de :

- 2 demi-finales,
- la finale du tournoi qui permet de désigner les 1^{er} et 2^{ème}
- la petite finale qui permet de désigner les 3^{ème} et 4^{ème}
- les matchs de classement.

ARTICLE 11 - Déroulement des matchs et arbitrage

Dans les rencontres « poules traditionnelles » à moins de 6 joueurs, chaque joueur rencontre ses adversaires sur la distance normale de la catégorie, avec reprise égalisatrice. Tous les matchs sont arbitrés par des arbitres fournis par le Club.

Dans les rencontres « tournois » on distingue deux phases :

1. Poules de qualification :

Poule de 3 joueurs :

1^{er} Tour : joueur 2 contre joueur 3,
 le joueur 1 (tête de série) arbitre.

2^{ème} Tour : joueur 1 contre le perdant du 1^{er} tour
 le vainqueur du 1^{er} tour arbitre.

3^{ème} Tour : joueur 1 contre le gagnant du 1^{er} tour,
 le perdant du 1^{er} tour arbitre.

Poule de 4 joueurs :

1^{er} Tour Match 1 : Joueur 1 contre Joueur 4
 Match 2 : Joueur 2 contre Joueur 3

2^{ème} Tour Match 1 : Vainqueur du match 1 du 1^{er} tour contre perdant du match 2 du 1^{er} tour
 Match 2 : Vainqueur du match 2 du 1^{er} tour contre perdant du match 1 du 1^{er} tour

Le club organisateur du tournoi fournit un arbitre qualifié pour chaque tour de jeu.

2. Phase finale :

Les tours suivants se déroulent selon le tableau de matchs fourni par la C.S.D. (voir annexes) et qui est directement associé au nombre de joueurs du tournoi.

3. Arbitrage

Les joueurs ne jouant pas un tour de jeu sont obligatoirement arbitres d'une des rencontres de ce tour de jeu. (voir annexes).

Selon le nombre de joueurs, le club peut avoir à fournir jusqu'à 4 arbitres maximum pour un tour de jeu d'un tournoi. (voir annexes).

En cas de défaillance du club organisateur à fournir le nombre d'arbitres nécessaire, le directeur de jeu fait appel aux personnes licenciées présentes dans la salle. Si ce nombre de personnes n'est pas suffisant, il désigne la ou les parties qui se dérouleront en auto arbitrage.

ARTICLE 12 - Distances par catégorie

Mode de jeu	Catégories	Tournoi	Finales Départementales
LIBRE	N3	200 pts GC ou 35 reprises	200 pts GC
	R1	150 pts ou 35 reprises	150 pts
	R2	100 pts ou 35 reprises	100 pts
	R3	80 pts ou 35 reprises	80 pts
	R4	60 pts ou 40 reprises	60 pts ou 40 reprises
CADRE	N3	120 pts ou 35 reprises	120 pts
BANDE	N2	80 pts ou 35 reprises	80 pts
	R1	60 pts ou 35 reprises	60 pts
	R2	40 pts ou 35 reprises	40 pts ou 35 reprises
3 BANDES	N3	30 pts ou 50 reprises	30 pts
	R1	25 pts ou 50 reprises	25 pts
	R2	20 pts ou 50 reprises	20 pts ou 50 reprises

ARTICLE 13 – Gestion d'un tournoi.

- Poules de qualification (3 ou 4 joueurs)

Tous les matchs se font avec reprise égalisatrice.

Le classement des joueurs à l'issue d'une poule se fait selon les règles suivantes :

- dans l'ordre décroissant du total des points de matchs (victoire : 2 points, nul : 1 point, défaite : 0 point).
- En cas d'égalité de points de matchs, les joueurs sont départagés à la moyenne générale puis à la moyenne particulière, puis à la meilleure série.
- Si égalité parfaite, on procède à une prolongation telle qu'elle est décrite dans le code sportif, livret haut niveau, triple K.O. (Voir annexe 1)

Les joueurs qualifiés pour les ½ finales à l'issue des poules de qualification sont :

- Tournoi à 12 joueurs : le premier de chaque poule,
- Tournoi de 9 à 11 joueurs : le premier de chaque poule + le meilleur 2ème départagés aux points de match, puis à la moyenne générale, puis à la moyenne particulière, puis la meilleure série Si égalité parfaite, on procède à une prolongation telle qu'elle est décrite dans le code sportif, livret haut niveau, triple K.O. (Voir annexe 1),
- Tournoi de 6 à 8 joueurs : les 2 premiers de chaque poule.

Chaque joueur ½ finaliste dispute 4 matchs (car match de classement 3ème/4ème place).

Chaque joueur non qualifié pour les ½ finales dispute 3 ou 4 matchs suivant le nombre de joueurs du tournoi (voir annexes)

- Matches de classement

A l'issue de ces matches, les joueurs sont classés à la moyenne générale puis à la moyenne particulière, puis à la meilleure série. Si égalité parfaite, on leur attribue le même nombre de points de ranking

- Demi-finale, finale et petite finale

Pour ces matches, en cas d'égalité après la reprise égalisatrice, les joueurs disputent les prolongations (Voir Annexe 1)

ARTICLE 14 - Attribution des points de Ranking

Les **points de classement** attribués pour chaque rencontre « **Tournoi** », et/ou pour chaque « Poule traditionnelle » (2 à 12 joueurs), sont les suivants :

Classement	Point(s)
1er	18
2ème	15
3ème	12
4ème	10
5ème	8
6ème	7
7ème	6
8ème	5
9ème	4
10ème	3
11ème	2
12ème	1

ARTICLE 15 - Suivi sportif

Les rencontres sont gérées par des logiciels spécifiques fournis par la C. I. Cela implique un équipement informatique adapté dans le club organisateur.

Les résultats des rencontres sont transmis par E mail le jour même ou au plus tard dans les 24 heures à la C.S.D. et à la C.I.

Les classements et les résultats des compétitions sont publiés sur le site du C.D.B.Y. par la C.I. assistée de la C.S.D.

La C.S.D. est seule habilitée à statuer sur les cas non expressément prévus dans le présent règlement.

Annexe 1 : Prolongations

En cas d'égalité, il sera procédé à des prolongations d'une distance égale à 10% de la distance jouée. Par exemple, pour la libre R1, les prolongations se jouent sur une distance de $150/10 = 15$ points. Cette distance sera arrondie à l'entier supérieur. Par exemple pour le 3 bandes Régionale, les prolongations se jouent sur une distance de $25/10 = 2,5$ soit 3 points.

Avant les prolongations, une pause de trois minutes doit être proposée par l'arbitre. Elle peut ne pas être observée si les deux joueurs et l'arbitre sont d'accord pour ne pas la prendre.

Les joueurs conservent leur bille du début de la partie pour l'ensemble des prolongations.

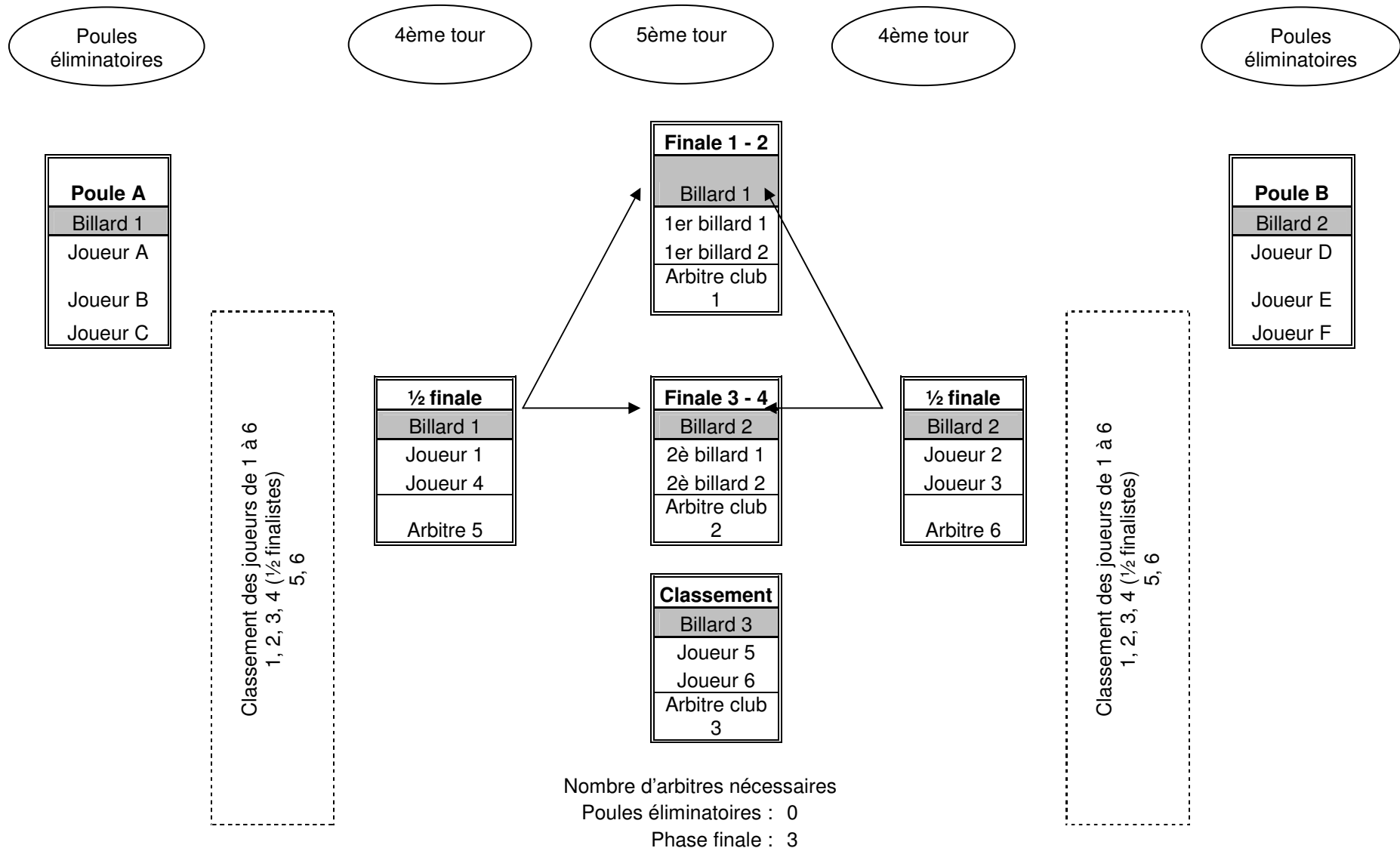
1^{ère} prolongation

- tirage à la bande pour déterminer celui qui commence la partie (joueur A)
- pas de limitation de reprises
- égalité de reprises (le joueur B a la reprise)
- en cas d'égalité dans cette 1^{ère} prolongation, il sera procédé à une 2^{ème} prolongation

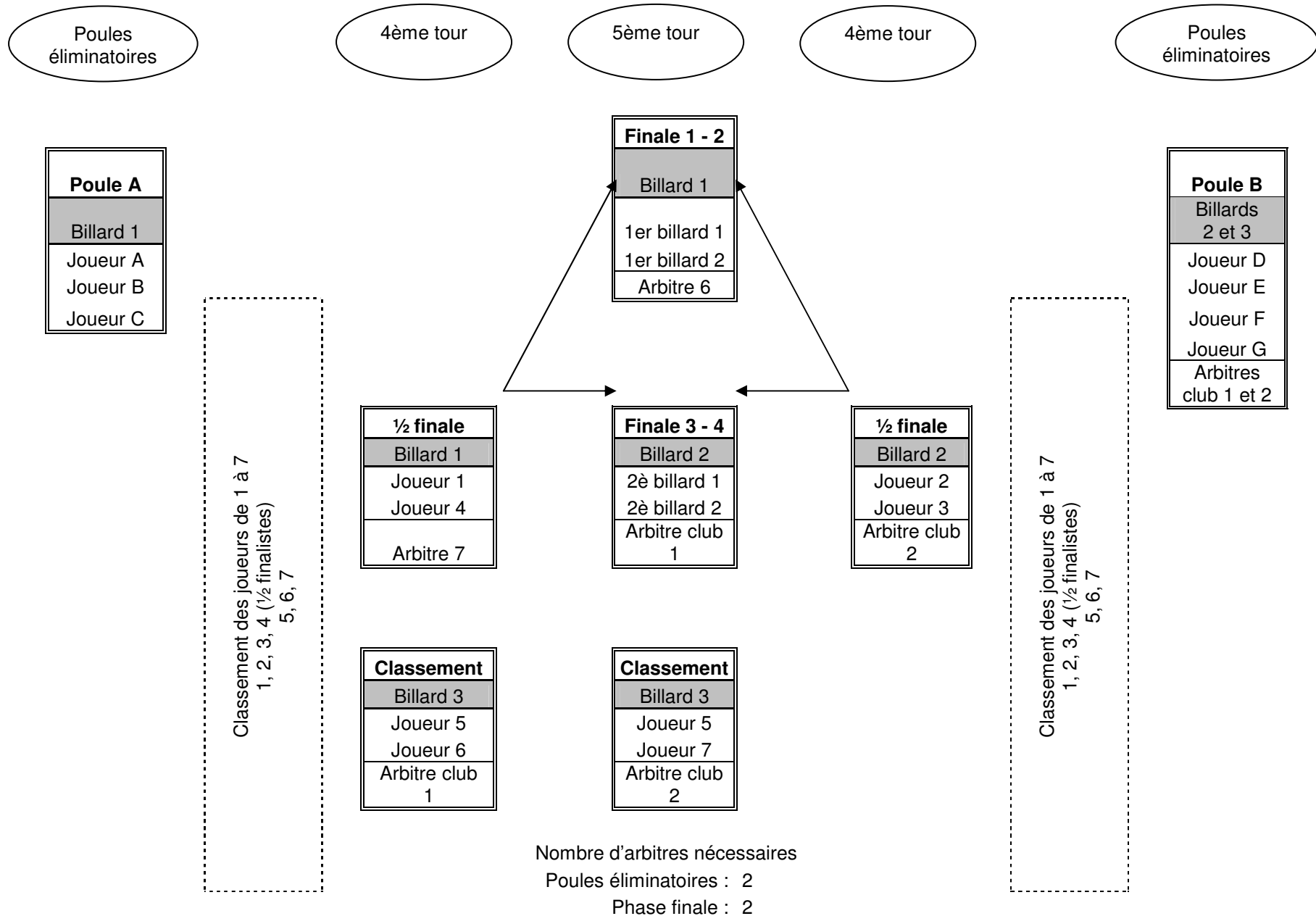
2^{ème} prolongation

- tirage à la bande pour déterminer celui qui commence la partie (joueur A)
- une seule reprise
- le joueur B a la reprise sur le point de départ
- en cas d'égalité dans cette 2^{ème} prolongation, il sera procédé à une 3^{ème} prolongation, suivant le même principe que la 2^{ème}, et ainsi de suite jusqu'à détermination du vainqueur.

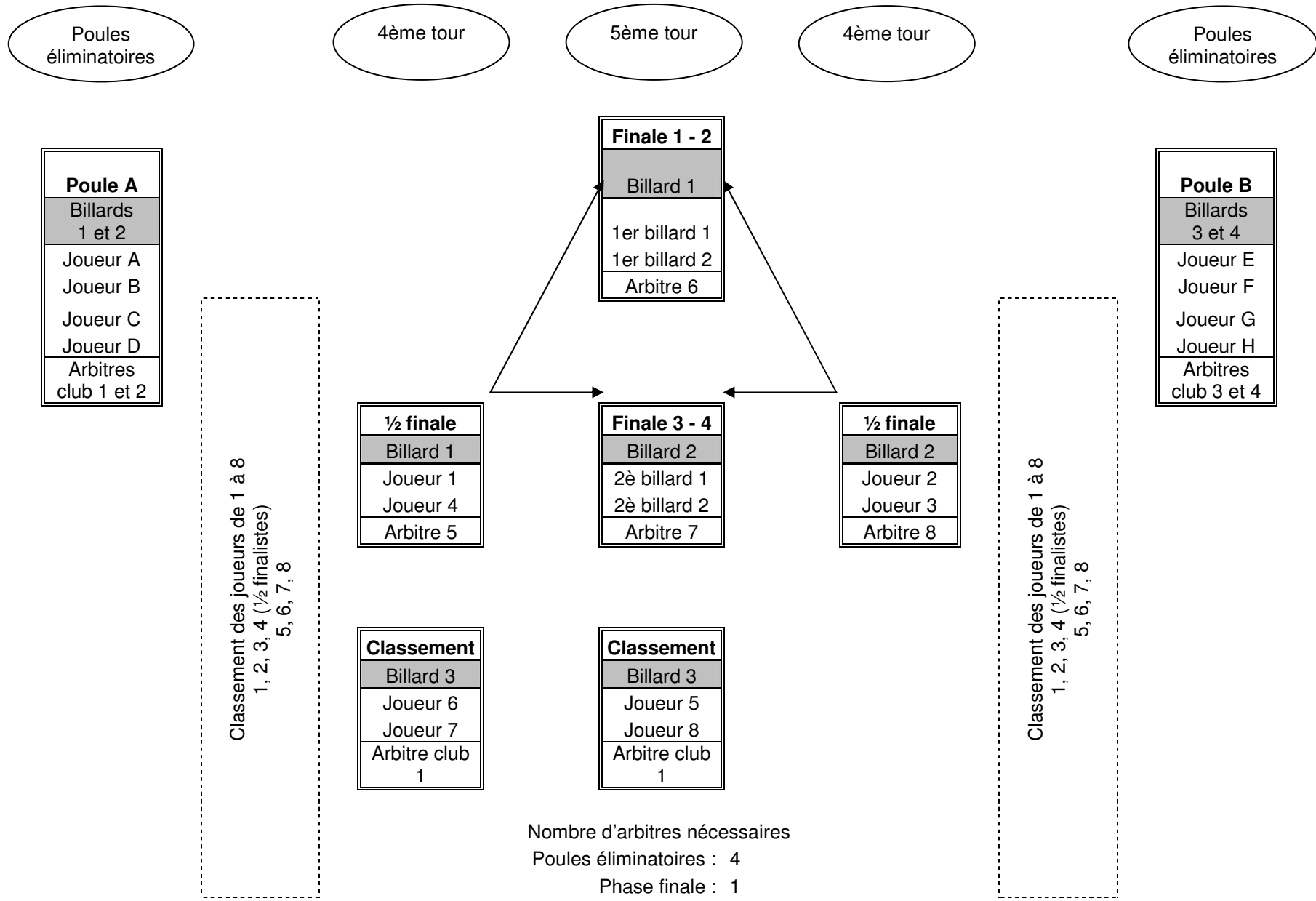
Annexe 2 : Tournoi à 6 joueurs



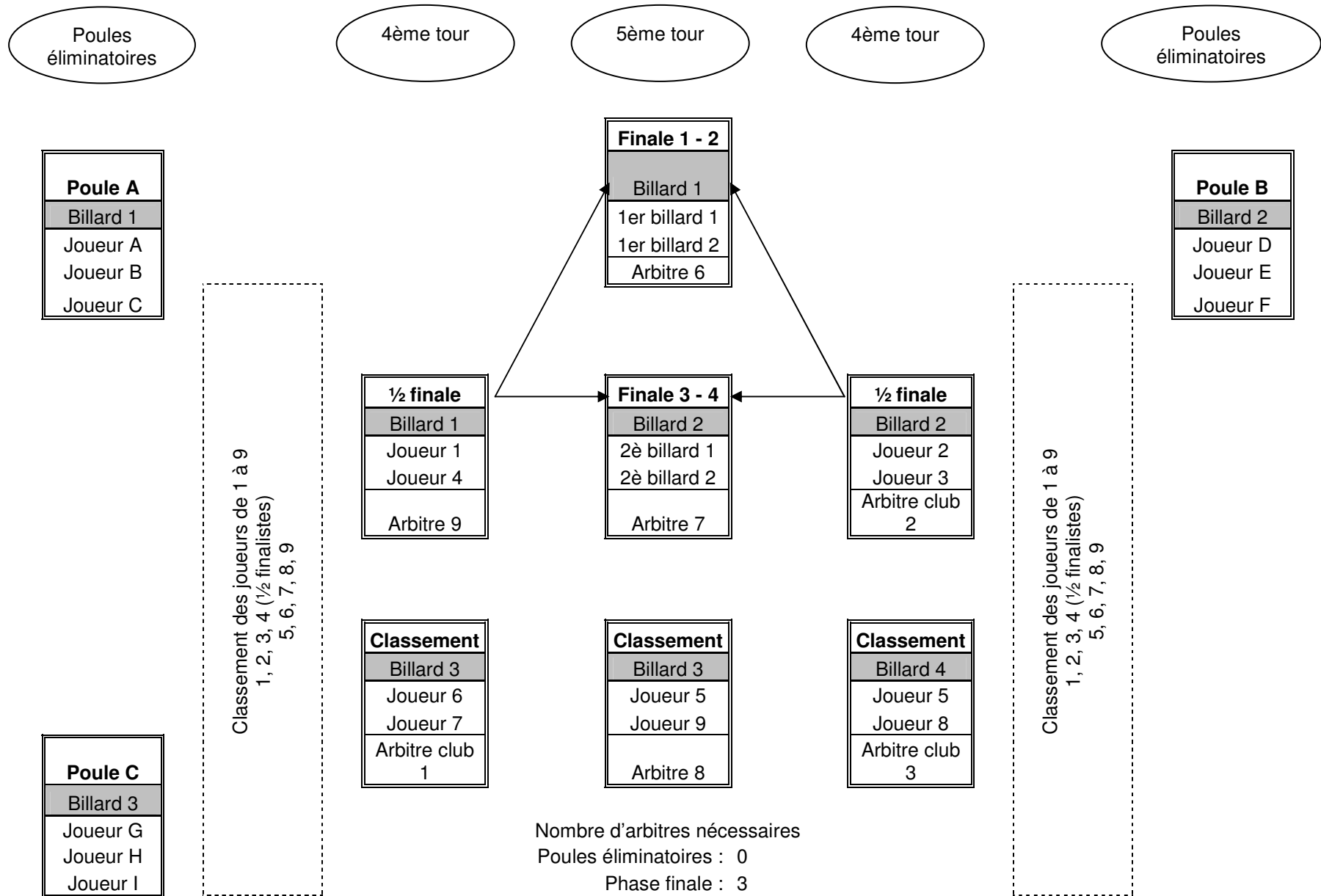
Annexe 3 : Tournoi à 7 joueurs



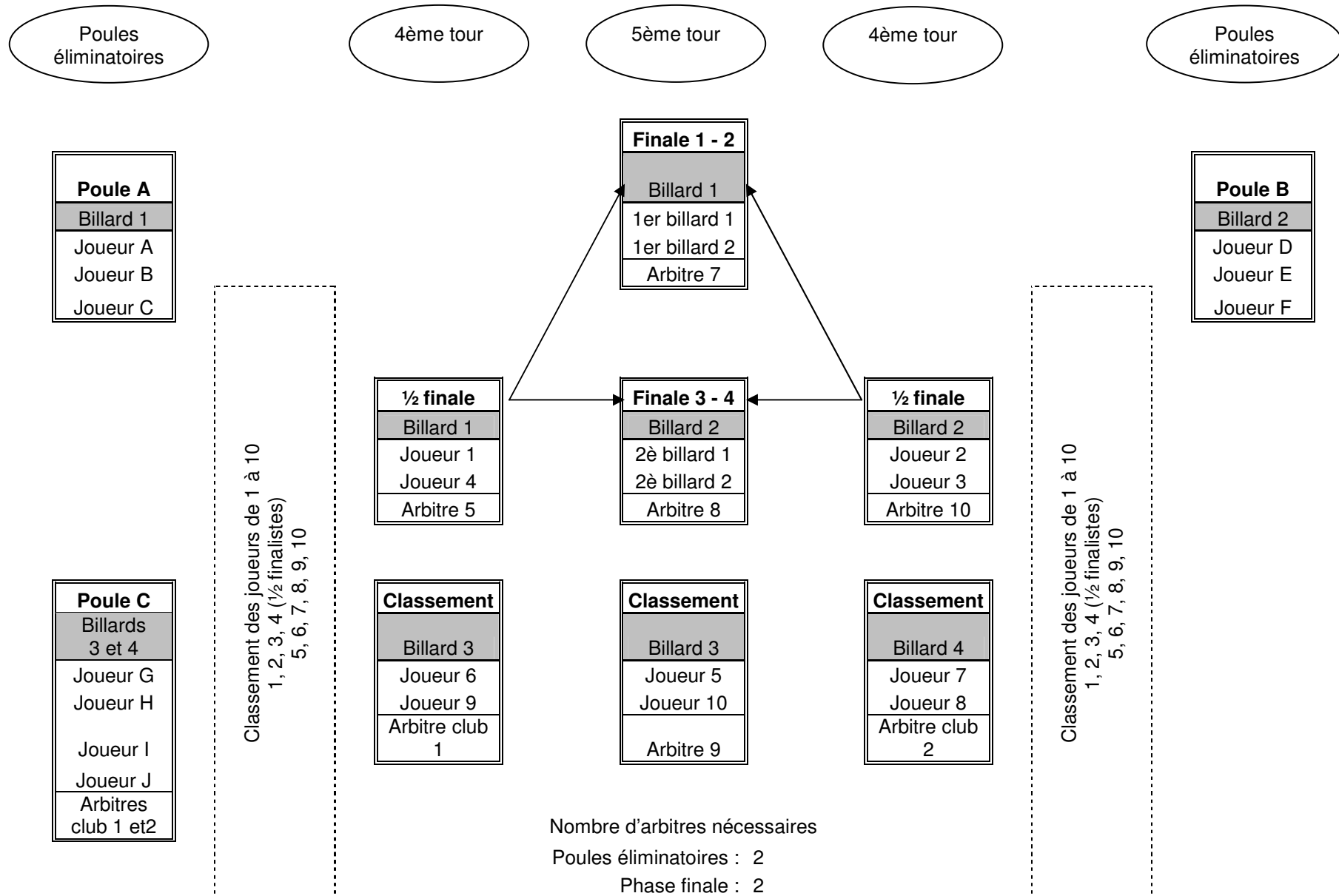
Annexe 4 : Tournoi à 8 joueurs



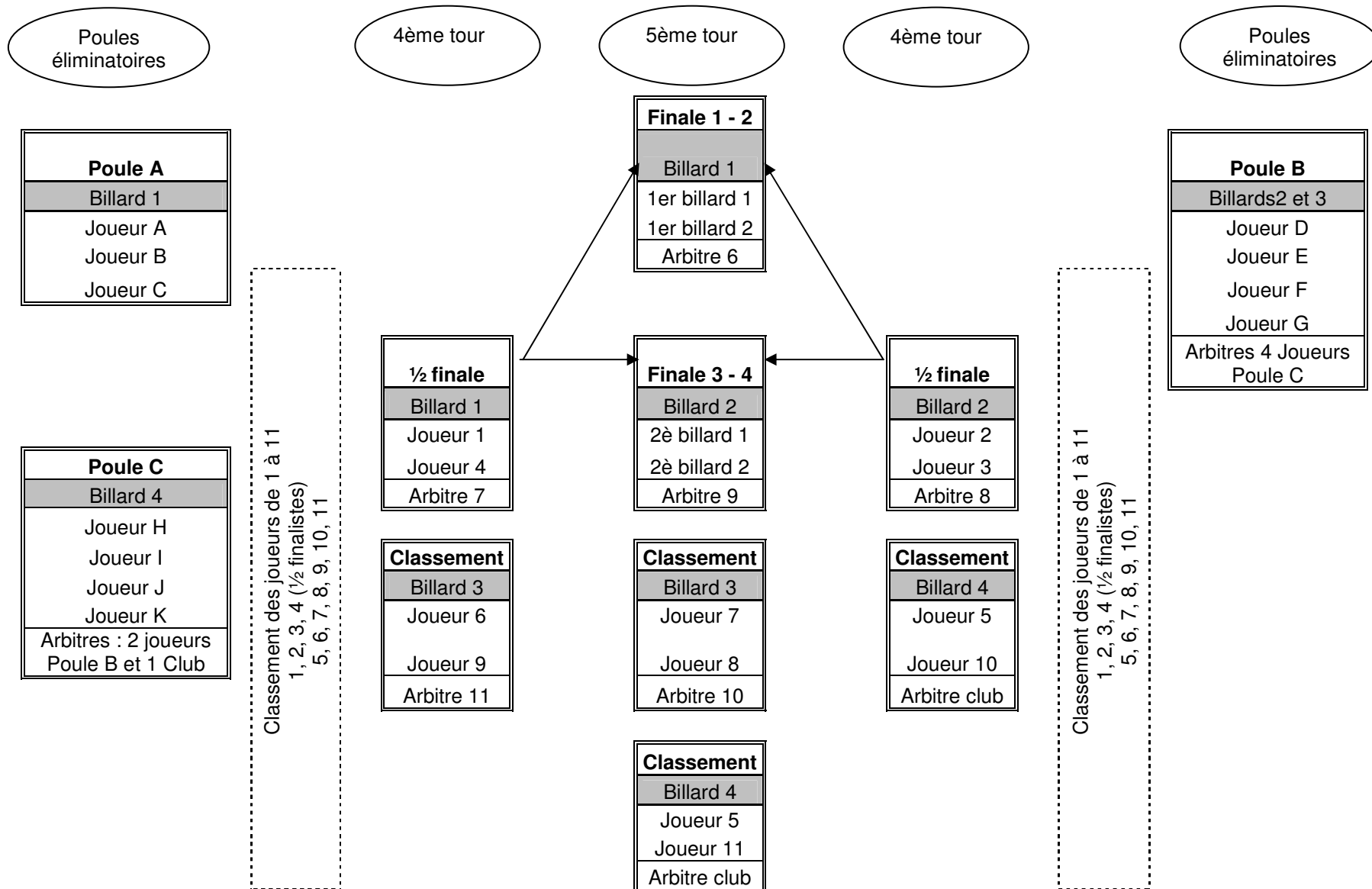
Annexe 5 : Tournoi à 9 joueurs



Annexe 6 : Tournoi à 10 joueurs



Annexe 7 : Tournoi à 11 joueurs

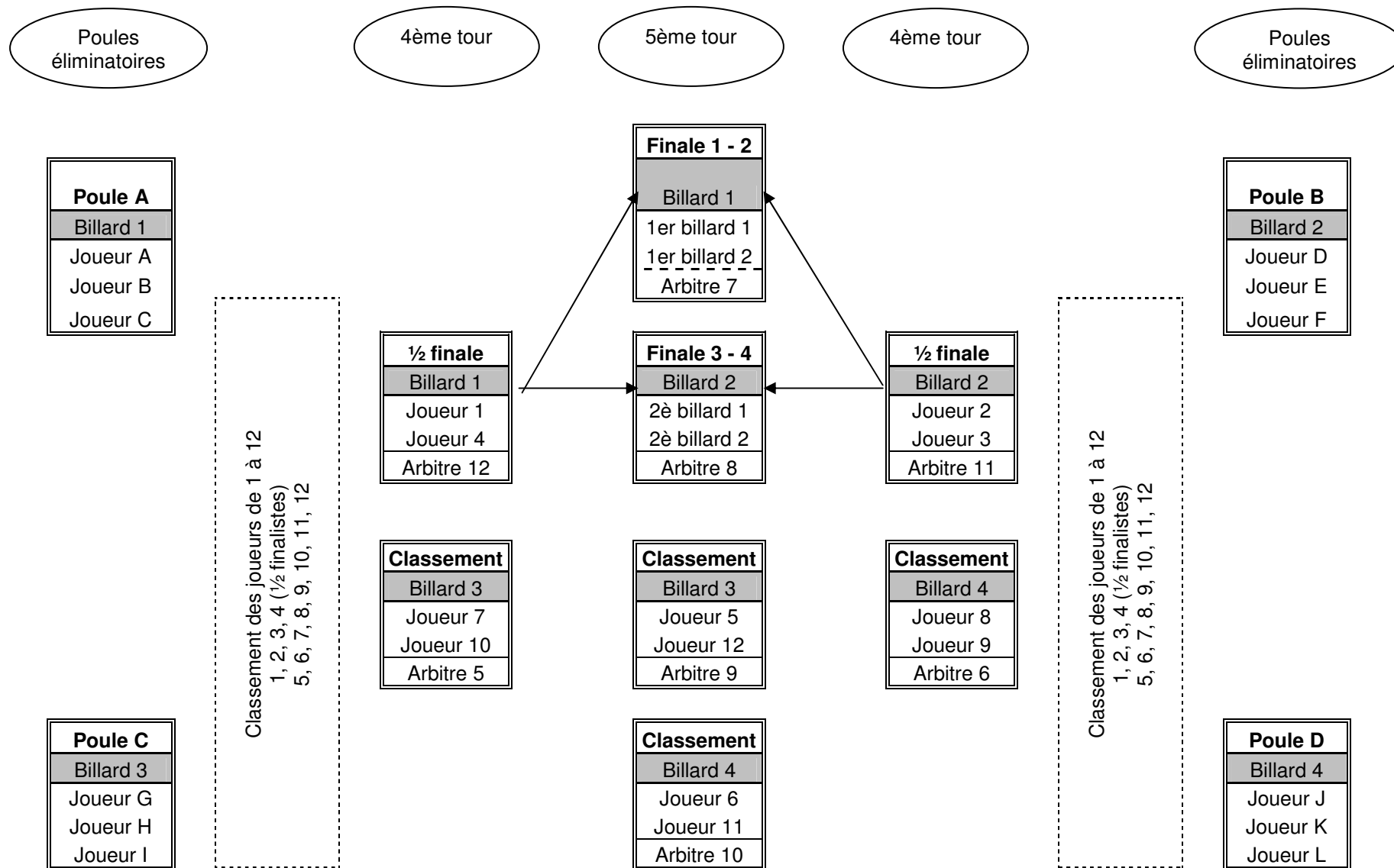


Nombre d'arbitres nécessaires

Poules éliminatoires : 1

Phase finale : 1

Annexe 8 : Tournoi à 12 joueurs



Nombre d'arbitres nécessaires

Poules éliminatoires : 0

Phase finale : 0